

RESTAURER ET ENTREtenir LES FONCTIONNALITES DU COURS D'EAU

dans le cadre du programme pluriannuel pré-établi

Fiche orientation n° 1

Problématique

Restaurer et entretenir les fonctionnalités du cours d'eau est la première orientation à réaliser pour maintenir dans un état de conservation favorable les habitats d'espèces du Saumon Atlantique, du Chabot de la Lamproie de Planer. Les mesures de gestion sont proposées afin d'optimiser les facteurs influençant ces habitats. Un programme de restauration et d'entretien annuel sera établi à partir des relevés très précis effectués lors de l'état des lieux des habitats. Ce document servira de cadre à l'action d'animation et de programmation de l'opérateur de suivi afin que la restauration et l'entretien des fonctionnalités du cours d'eau soient cohérents et réalisés par ordre de priorité.

Facteurs d'influence concernés

- L'éclaircissement
- Le colmatage
- Les conditions d'accès aux habitats (embâcles)
- L'alternance de faciès

Secteurs concernés

- Le lit de la rivière
- Les berges
- Les parcelles en bordure de berge

État de conservation des habitats

- L'éclaircissement

Sur les mouilles, la gestion de la végétation de la berge est très bonne à bonne sauf en T2 (D 41 La Lande d'Airou à la Douquette) : l'ombrage n'est pas suffisant. Les radiers ont tendance à être trop ombragés par rapport aux besoins du saumon, entre le Pont Neuf et la Sienne, et entre l'A 84 et la D41 La Lande d'Airou.

Gestion de la végétation de la berge, selon les habitats

	Ver	Mesnil Villeman	Champrepus	Lande d'Airou	Bourguenolles
Tronçons	5	4	3	2	1
Radiers	Passable	Passable	Très bonne	Très bonne	Passable
Mouilles	Bonne	Très bonne	Bonne	Mauvaise	Bonne

source : état des lieux DOCOB, 2000

Les tronçons 4 et 5 (du Pont Neuf {Beauchamps} à la confluence avec la Sienne) ont fait l'objet d'une restauration en 1993, mais depuis il n'y a pas eu d'action d'entretien. Une partie de la rivière a fait l'objet en 2000 d'une action de nettoyage, au niveau du Moulin des Planches, par l'association AVRIL qui procède de façon à optimiser la gestion piscicole.

L'aulne est l'essence largement dominante le long de l'Airou (13 408 m, soit sur 24 % du linéaire de berges). Cela comporte un risque important, d'autant qu'une pathologie qui l'atteint en Grande Bretagne est apparue en France sur cette essence. Il faut diversifier les essences, il est en effet possible de valoriser différentes variétés (ex. : frênes).

En partie aval, il y a deux points de Renouées du Japon

Sur certains tronçons il s'agit d'entretenir, sur d'autres de restaurer.

- Le colmatage

Le colmatage est d'origine sédimentaire. Il est peu important (7.7 % de la surface du lit est colmatée). L'origine du colmatage est sédimentaire à 93 %. Les faciès courants (rapide, radiers, plats courants) sont colmatés à 3,7 %. Le colmatage est lié à différents facteurs notamment l'érosion des berges et le piétinement des animaux dans le cours d'eau.

Il y a peu d'érosion sur le périmètre d'étude. Seul 4 % du linéaire est concerné (202 sites). L'érosion est dans 2/3 des cas d'origine hydraulique. L'érosion est aussi liée à la fragilisation des berges par la prolifération des ragondins et rats musqués, ainsi qu'à certains aménagements qui ont contribué à trop enlever de végétation qui maintient les berges. Ce

dernier phénomène explique le taux d'érosion (7%) du T 3, car les travaux d'entretien de la ripisylve, réalisés en 2000 avec des engins lourds ont abîmé les berges. Il faut laisser le temps à la végétation de se reconstituer.

La grande majorité des abreuvoirs est mal aménagée (121 identifiés). Près 40 % du linéaire en prairie est clôturé, les animaux ont donc peu accès au cours d'eau, c'est néanmoins le cas à proximité des abreuvoirs mal aménagés. Ceci peut dégrader l'habitat et libérer des matières premières qui favoriseront le colmatage. C'est en T1 (A 84 Rouffigny à D41 La Lande d'Airou) et T3 (la Douquette au Pont Neuf à Beauchamps) que l'on rencontre le plus grand nombre et la plus forte densité d'abreuvoirs mal aménagés. Les abreuvoirs sauvages se trouvent essentiellement en T5 (Pont de la Forêt au Mesnil Rogues à la Sienne).

- **Les embâcles**

Le relevé de la rivière a permis de constater l'impact de la tempête de décembre 1999 sur le périmètre d'études. On dénombre 128 embâcles (dont 60 % perturbateurs), soit 4,58 embâcles au kilomètre de rivière.

Nombre d'embâcles perturbateurs selon les tronçons

	T1	T2	T3	T4	T5	Airou
Embâcles perturbateurs	26	5	1	16	28	76

source : état des lieux DOCOB, 2000

26 embâcles sont perturbateurs sur le T1 (A84 à la lande d'Airou), qui est bordé à 30% de bois. Le T5 comporte aussi 28 embâcles perturbateurs. En revanche, le T3 (la Douquette au pont neuf à Beauchamps) ne comporte qu'1 seul embâcle perturbateur. Il a récemment été nettoyé.

Les embâcles peuvent avoir un impact sur la circulation des poissons, sur le colmatage et le débit de la rivière.

Objectifs

- **Restaurer et entretenir la végétation de la berge (Opération 1.1)**
afin de gérer l'éclaircissement des habitats, de consolider la berge, de limiter l'impact des embâcles, tout en y intégrant une approche paysagère et écologique
- **Assurer l'intégrité physique de la rivière (Opération 1.2)**
afin de limiter l'érosion, le colmatage, le piétinement et le recalibrage d'habitats
- **Limiter le ruissellement (Opération 1.3)**
afin de limiter le colmatage. Les mesures proposées pour cet objectif répondent aussi à l'orientation n°4 : " Maintenir la qualité de l'eau".

Mesures proposées

Opération n° 1-1	Gérer la végétation de la berge	Priorité
Mesure 111	Restaurer et entretenir la végétation de la berge	△ △ △
Mesure 112	Supprimer les embâcles perturbateurs, dans le respect des écosystèmes aquatiques	△ △ △
Opération n° 1-2	Assurer l'intégrité physique de la rivière	
Mesure 121	Protéger le cours d'eau et les berges du piétinement par le bétail :	
Mesure 121/1	Favoriser la mise en place d'abreuvoirs aménagés	△ △ △
Mesure 121/2	Éviter le passage des animaux dans la rivière par la mise en place de clôtures avec passages aménagés pour pêcheurs, quand cela est nécessaire	△ △
Mesure 121/3	Éviter le passage des animaux dans la rivière par la création de passerelles ou l'aménagement de passages à gué, quand les parcelles sont des deux côtés de la rivière	△
Mesure 122	Lutter contre la prolifération des ragondins et des rats musqués	△ △ △
Opération n° 1-3	Limiter le ruissellement	
Mesure 131	Restaurer et entretenir les haies et talus (lit majeur)	△ △
Mesure 132	Favoriser le transfert d'éligibilité des terres aux primes PAC	△ △
Mesure 133	Favoriser le positionnement des jachères en bordure de cours d'eau	△ △
Mesure 134	Mettre en place ou maintenir les bandes enherbées en bordure de cours d'eau	△ △
Mesure 135	Favoriser le pâturage extensif des parcelles en bordure de cours d'eau	△ △